

**Présidence de M. Roland Rapaz, président**

**Membres absents excusés** : Marlène Bérard ; Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Susana Carreira ; Ulrich Doepper ; Nicolas Gilliard ; Philippe Jacquat ; Gilles Meystre ; Sophie Gigon Michaud ; Florian Ruf ; Graziella Schaller ; Serge Segura ; Giampiero Trezzini.

**Membre absent non excusé** : Jean Mpoy.

Membres présents	86
Membres absents excusés	12
Membre absent non excusé	1
Effectif actuel	99

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Le Président**

Annonce et excuse l'absence de M. Olivier Français, Directeur des travaux.

Demande à l'Assemblée de faire un instant de silence en l'honneur de M. Armand Barman, Président du Conseil en 1962, décédé le 10 juillet 2010 et de Mme Lise Peters-Haefeli, ancienne conseillère communale, décédée le 24 août 2010.

Communique que dès cette rentrée, les séances du Conseil communal sont diffusées en direct et en différé sur internet. L'internaute pourra ainsi suivre les débats liés à un seul objet, les séances filmées du Conseil étant chapitrées. Autre nouveauté, l'ensemble des documents traité par le législatif lausannois est désormais accessible au public.

**Démission**

de Mme Sylvie Favre Truffer (SOC) du Conseil communal, avec effet au 30 août 2010 (lettre du 30 août)

**Communication du secrétariat du Conseil**

La secrétaire du Conseil donne lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance de transmission des pouvoirs entre les Bureaux du Conseil communal pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

**Lettre**

de la Municipalité (26 août 2010) demandant l'urgence pour les points :

- R 8 – Préavis N° 2010/16 : « Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment ».

**Communications  
municipales**

- R 118 – Préavis N° 2010/15 « Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gilliard et au chemin de Praz Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative Praz Gilliard »  

---
- 25 juin 2010 : Introduction d'un Système de contrôle interne (SCI) – Augmentation du compte d'attente
- 25 juin 2010 : Musée Cantonal des Beaux-Arts et projet de pôle muséal sur le site de la Halle aux locomotives de la gare de Lausanne : ouverture d'un compte d'attente.
- 28 juin 2010 : Suppression de l'embargo sur les réponses aux interpellations.
- 2 juillet 2010 : Centre lausannois d'aviron – Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude de l'amélioration de l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments.
- 8 juillet 2010 : Réfection du passage supérieur de l'av. de Provence – Augmentation du compte d'attente.
- 19 juillet 2010 : Réponse à la question n. 86 de M. Philippe Jacquat concernant l'organisation à Lausanne d'un match de foot international amical.
- 30 juillet 2010 : Réponse aux résolutions suite à l'interpellation urgente de Isabelle Mayor et consorts – Tunnel St-François, Métro M3 : prochain arrêt conseil communal, SVP !
- 30 juillet 2010 : Augmentation totale de la subvention liée au Préavis 2005/30.
- 16 août 2010 : Bistrot social.
- 16 août 2010 : Réponse à la résolution suite à l'interpellation de M. François Huguenet : « Taxe de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, calculée selon la valeur ECA : une taxe unique pas toujours équitable ?
- 25 août 2010 : Retraite de M. Gérald Hagenlocher, commandant du Corps de police.
- 25 août 2010 : Un nouveau commandant pour le Corps de police de Lausanne.  

---

**Question écrite  
Dépôt**

de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : « Absences et présences à la Municipalité »  

---

<b>Question écrite</b> <i>Dépôt</i>	de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : « Prix du cinéma Capitole et autres acquisitions immobilières »  _____
<b>Postulat</b> <i>Dépôt</i>	de M. François Huguenet (Les Verts) : « Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants ! »  _____
<b>Postulat</b> <i>Dépôt</i>	de Mme Natacha Litzistorf (Les Verts) : « De l'éolien bon pour les paysages et la qualité de vie »  _____
<b>Motion</b> <i>Dépôt</i>	de M. Guy Gaudard (LE) : « Cautionnons...ce qui doit l'être»  _____
<b>Motion</b> <i>Dépôt</i>	de M. Yves-André Cavin (LE) et consorts : « Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro M2 »  _____
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	M. Jean-François Cachin (LE) : « Préavis 2007/24 – Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales – état de la situation après plus de 3 ans »  _____
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	M. Jean-François Cachin (LE) : « Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre ville ? »  _____
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	M. Mathieu Blanc (LE) et consorts : « La Municipalité lausannoise confie-t-elle le projet du bistrot social au canton pour contourner la volonté populaire exprimée lors du vote du 8 juillet 2007 ? »  L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.  _____
<b>Questions orales</b>	

- I. Mme Isabelle Truan (LE) ; Mme Silvia Zamora, directrice de Culture, Logement et Patrimoine (CLP) et M. Jean-Yves Pidoux, directeur des SIL
- II. Mme Florence Germond (SOC) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports (SPS)
- III. M. François Huguenet (Les Verts) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de SPS
- IV. Mme Isabelle Mayor ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Education (DEJE)
- V. M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de SPS et Daniel Brélaz, syndic
- VI. M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des SIL
- VII. M. Guy Gaudard (LE) ; Mme Silvia Zamora, directrice de CLP
- VIII. M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Oscar Tosato, directeur de la DEJE

**Rapport s/ préavis  
2010/16**

**Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment.**

*Rapportrice : Mme Claude Grin (Les Verts)*

*Discussion*

Claude Grin (les Verts) ; Laurent Guidetti (SOC) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Guy Gaudard (LE) ; Silvia Zamora, directrice de CLP ; Laurent Guidetti (SOC).

*Vote s/ concl. 1 à 6*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions 1 à 6.

*Vote s/ concl. 7*

Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **approuve** la conclusion 7.

*Vote s/ concl. 8*

Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **approuve** la conclusion 8.

Le Conseil **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'adopter le projet d'agrandissement du Musée romain de Lausanne-Vidy, sis au chemin du Bois-de-Vaux 24 ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'674'600.- ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 2, à raison de Fr. 133'800.-, par la rubrique 3302.331 du budget de direction de la culture, du logement et du patrimoine, Service du logement et des gérances ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 « imputations internes » du budget de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, Service du logement et des gérances, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit ci-dessus ;

5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2 ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions ou recettes de sponsoring qui pourraient être accordées ;
7. d'autoriser le Service du logement et des gérances à engager le personnel de nettoyage représentant un 0,375 EPT et d'acquérir du matériel de nettoyage pour un montant de Fr. 4000.- ;
8. d'accepter le principe de la création d'un poste à 50% de médiateur-trice culturel-le, d'un coût annuel d'environ Fr. 45'500.- à porter le moment venu en augmentation du budget du Musée romain.

Rapport s/ préavis  
2010/15

**Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gillard et au chemin de Praz-Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative « Praz Gillard »**

*Rapportrice : Mme Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)  
[remplacée à la tribune par M. Jean-Charles Bettens (SOC)]*

Discussion

Jean-Charles Bettens (SOC) ; Roland Ostermann (Les Verts) qui a déposé un amendement lors de la dernière séance ; Guy Gaudard (LE) ; Silvia Zamora, directrice de CLP ; Raphaël Abbet (UDC) ; David Payot (AGT) ; François Huguenet (Les Verts) ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Guy Gaudard (LE) ; Silvia Zamora, directrice de CLP ; David Payot (AGT).

Amendement  
Ostermann s/ art. 9  
du DDP de  
superficie  
Dépôt

**Article 9 - Redevance**

*Tant que durera le droit de superficie, le superficiaire devra une redevance annuelle calculée au taux de cinq pour cent (5 %) l'an sur la valeur du terrain fixée à deux millions trois cent soixante mille francs (Fr. 2'360'000.--) ; la redevance s'élève ainsi à cent dix-huit mille francs (Fr. 118'000.--).*

*Toutefois, afin de faciliter le démarrage de l'opération, la redevance sera perçue progressivement, selon l'échelonnement suivant :*

*1<sup>ère</sup> année : Fr. 23'600.--  
2<sup>ème</sup> année : Fr. 47'200.--  
3<sup>ème</sup> année : Fr. 70'800.--  
4<sup>ème</sup> année : Fr. 94'400.--  
5<sup>ème</sup> année : Fr. 118'000.--*

Vote s/  
l'amendement  
Ostermann

Le Conseil, par 42 oui, 33 non et 11 abstentions, **approuve** l'amendement déposé par M. Roland Ostermann (les Verts).

Vote s/ concl. 1

Le Conseil, par 52 oui, 16 non et 17 abstentions, **approuve** la conclusion 1.

Vote s/ concl. 2

Le Conseil, à une bonne majorité avec quelques abstentions et oppositions, **approuve** la conclusion 2.

Au final, le Conseil **décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la société coopérative « Praz-Gilliard » un droit distinct et permanent de superficie grevant 12'183 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 15410 en bordure de la route de Praz-Gilliard, aux conditions amendées figurant dans le préavis N° 2010/15 de la Municipalité, du 24 mars 2010 ;
2. d'amender l'article 9 du droit distinct et permanent dans le sens suivant :

**Article 9 - Redevance**

Tant que durera le droit de superficie, le superficiaire devra une redevance annuelle calculée au taux de cinq pour cent (5 %) l'an sur la valeur du terrain fixée à deux millions trois cent soixante mille francs (Fr. 2'360'000.--) ; la redevance s'élève ainsi à cent dix-huit mille francs (Fr. 118'000.--).

Toutefois, afin de faciliter le démarrage de l'opération, la redevance sera perçue progressivement, selon l'échelonnement suivant :

1 <sup>ère</sup> année :	Fr. 23'600.--
2 <sup>ème</sup> année :	Fr. 47'200.--
3 <sup>ème</sup> année :	Fr. 70'800.--
4 <sup>ème</sup> année :	Fr. 94'400.--
5 <sup>ème</sup> année :	Fr. 118'000.--

La redevance sera indexée dès la 6<sup>ème</sup> année, tous les cinq ans sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, l'indice de référence étant celui correspondant à celui de la cinquième année.

Le paiement de la redevance interviendra par semestre à l'avance, les 30 juin et 30 décembre, la première fois prorata temporis dès la délivrance du permis d'habiter, mais au plus tard dans un délai de six mois dès l'entrée des premiers propriétaires.

Un intérêt de retard, de cinq pour cent (5 %) l'an sera dû par le superficiaire dès l'échéance.

Le superficiaire consent d'ores et déjà à l'inscription d'une hypothèque légale en faveur du superficiant, d'un montant égal à trois annuités de la cinquième année, soit Fr. 354'000.-- afin de garantir le paiement de la redevance.

3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts hypothécaires par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût de la construction (terrain non compris) admis par l'autorité communale, soit au maximum un montant de Fr. 3'578'000.-- (trois millions cinq cent septante-huit mille francs), ceci conformément aux dispositions de l'art. 496 du Code des obligations, et pour une durée de dix ans.

**Interpellation  
urgente**  
*Développement*

M. Mathieu Blanc (LE) développe son interpellation urgente intitulée « La Municipalité lausannoise confie-t-elle le projet du bistrot social au canton pour contourner la volonté populaire exprimée lors du vote du 8 juillet 2007 ? »

*Réponse municipale*

M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de SSE, répondra à la prochaine séance.

**Clôture**

La séance est levée à 19h40.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....